

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LE ROYAUME LTEE	Numéro de permis 2017090	Date d'inspection Le 19 janvier 2023	
Nom de l'établissement Garderie Le Royaume		Numéro de téléphone (506) 382-4565	
Adresse 392 rue Amirault Dieppe NB E1A 1G3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	01 mars 2023	
<p>Commentaires : Lors de la vérification des dossiers, le mentor en assurance de la qualité a noté que seulement 16% des éducateurs travaillant auprès des enfants âgés de 0-5 an ainsi que l'administratrice sont titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance. L'administrateur et, au moins 50% des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat d'un an en éducation à la petite enfance ou posséder une formation équivalente. Une discussion a eu lieu avec l'exploitant concernant cet élément. L'exploitant partage avec le mentor en assurance de la qualité que ceci est un élément qui est difficile à rencontrer et qu'ils ont tenté de faire des efforts pour embaucher du nouveau personnel formé. L'administrateur partage que puisque les membres du personnel éducatif qui font partie de son équipe en ce moment sont engagé et passionné qu'il soit plus réaliste d'encourager le personnel éducatif actuel d'aller faire la certification. L'exploitant partage que puisque la seule option réaliste pour des professionnels qui doivent également travailler à temps plein est de faire la formation à distance, et que cela peut être un défi pour les personnes qui ont besoin de soutien additionnel en matière de technologie. Depuis le 1er juillet 2020, la Loi exige qu'au moins 50 % des éducateurs travaillent auprès des enfants âgés de 0 à 5 ans, doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre. Des preuves d'inscriptions au cours en Éducation à l'enfance peuvent être soumises au mentor en assurance de la qualité afin de démontrer que cet élément est en voie de devenir conforme.</p>			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	19 janv. 2023	19 janv. 2023
<p>Commentaires : Lors de l'inspection, le mentor en assurance de la qualité observé qu'il y avait des boîtes d'éponges "Javex Easy Erasers" sur une étagère dans la cuisine. Le mentor a également observé deux bouteilles de désinfectant dans un cabinet qui était fermé en utilisant un mécanisme de la marque "Safety First". Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien doivent être rangés sous clé. Ceci fut corrigé sur les lieux, l'administrateur a rangé les bouteilles et les boîtes dans le tiroir de cuisine qui est verrouillé avec un cadenas. La lacune est maintenant conforme.</p>			

Commentaires généraux

Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux durant la collation, durant la période de jeux libres à l'intérieur et la période de jeux libres à l'extérieur du matin.

Le mentor en assurance de la qualité peut confirmer que les médicaments étaient rangés sous clé et étaient tenus hors de la portée des enfants. Le mentor a fait un rappel que les médicaments administrés en cas de choc anaphylactique doivent être rangés en lieu sûr, mais doivent tout de même être accessibles.

Le mentor en assurance de la qualité a observé un groupe qui jouait à un jeu de lancer des boules de neige dans des cibles. Le ratio fût respecté en tout temps durant l'inspection et le personnel éducatif communiquait les unes avec les autres afin de s'assurer que les enfants étaient toujours supervisés.

Les matelas pour la sieste étaient en bon état. L'exploitant partage qu'ils ont acheté des nouveaux matelas pour la sieste.

L'exploitant a partagé avec le mentor en assurance de la qualité des carnets pour faciliter la planification et la documentation du personnel éducatif. L'exploitant partage également qu'un membre de l'équipe agit comme leader pédagogique et accompagne chaque membre du personnel éducatif dans la planification des activités délibérément planifiées.

original signé par

Erika Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 31 janvier 2023

Date

original signé par

Katherine Pinet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 31 janvier 2023

Date